

# Gestion comptable et financière des copropriétés

|                    |                                                                                                                                           |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Public :</b>    | Toute personne souhaitant se former à la gestion comptable et financière des copropriétés.                                                |
| <b>Prérequis :</b> | Aucun                                                                                                                                     |
| <b>Durée :</b>     | 2 jours (14 heures)                                                                                                                       |
| <b>Objectifs :</b> | <b>A l'issue de la formation, le participant est capable de :</b><br>Mieux connaître la gestion financière et comptable des copropriétés. |

## Programme :

---

### Cadre juridique de la copropriété

- Les grandes lignes de la loi du 10 juillet 1965
- Division de l'immeuble et règlement de copropriété
- Les acteurs de la copropriété
- Droits et obligations des copropriétaires
- Le syndicat des copropriétaires
- Le syndic
- Le conseil syndical
- Les assemblées générales

### Gestion comptable et financière : Le financement de la copropriété

- Le ou les budgets (de fonctionnement et travaux)
- Contenu
- Établissement et vote du budget
- Modalités d'appels
- Les dépenses de la copropriété et leur répartition
- La répartition des dépenses selon la loi
- La répartition des dépenses selon le règlement de copropriété

### Gestion comptable et financière : Les obligations comptables du syndicat

- Comptabilité d'engagement en partie double
- Plan comptable spécifique de la copropriété
- Particularité de la copropriété : deux balances

- Principales écritures
- Autres spécificités de la copropriété impactant la comptabilité
- Les fonds travaux
- Le traitement des mutations
- Les frais de recouvrement de charges
- Les honoraires annexes du contrat de syndic type et les honoraires de travaux
- Le compte bancaire

#### **Approbation des comptes**

- Établissement des annexes
- Décomptes individuels de charges et rééditions de comptes
- L'approbation des comptes en assemblée générale

#### **Méthode pédagogique :**

Transmission des apports théoriques par des exposés et des exercices.

Découverte des enseignements par le questionnement et les échanges avec et entre les participants.

Traitement de cas pratiques. Partage d'expérience.

#### **Modalités d'inscription :**

L'inscription est validée par un entretien téléphonique ou physique.

#### **Modalités d'évaluation :**

Le participant doit s'auto-évaluer au début et à la fin de la formation. Cette auto-évaluation est complétée par un questionnaire de fin de formation pour évaluer les compétences acquises durant de la formation et un questionnaire de satisfaction.